MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –136

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026136-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
16/10/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 21
Votants	……. 26

Objet :

DIVERS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU -– Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Philippe MARCHAND - Jeannick MÉNARD - Marie-Christine PRAUD - Laurence MOREL - Chloé GEFFRAY - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY –— Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Véronique POITEVIN - Guillaume BROHAN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Monsieur Fabrice PORON donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Alexandre GAILLARD
Mme Dominique HEMERY-BESNARD donne procuration à Mme M-C PRAUD
Monsieur Clément DELAPORTE

SECRÉTAIRE : Monsieur Philippe MARCHAND
ASSISTANTE : Madame Irma LEROY

2026. 136 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Amicale Les Colibris

Monsieur Jean-Emmanuel LAUZET, indirectement concerné par le sujet, quitte la salle.
Il ne participera pas à la décision.

Madame la Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 14 octobre dernier, l'association « Amicale des Colibris » a informé la municipalité de l'organisation d'un événement sportif visant à « promouvoir le goût de l'effort, l'esprit d'équipe et la convivialité entre les enfants, les familles de l'école, mais aussi les personnes de la commune ou extérieures à notre commune ».

Dans ce cadre, l'amicale de BAINS-SUR-OUST organise, le dimanche 8 novembre prochain, un biathlon combinant des épreuves de course à pied et de tir à la carabine laser. Cette discipline, qui mobilise endurance, vitesse et précision, a vocation à être pratiquée dans un esprit de partage et de convivialité, en famille ou entre amis.

L'animation de cette manifestation sera assurée par la société O'BI SPORT EVENTS, située à Yzernay (Maine-et-Loire), pour un coût de 2 000 €.

Afin de permettre la réalisation de cet événement, l'association sollicite le soutien de la commune, tant sur le plan logistique que financier, sans toutefois préciser le montant de l'aide financière souhaitée. Il convient de rappeler qu'une subvention exceptionnelle de 950 € lui avait déjà été accordée pour l'organisation de cette même manifestation l'année dernière.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026136-DE

Au regard de ces éléments et après discussion, le conseil municipal a délibéré et à la majorité des voix (23 POUR et 2 abstentions : MM. Joël CRUBLET et Jeannick MÉNARD), a décidé :

- **D'ajourner** la décision concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle telle que sollicitée par l'Amicale Les Colibris ;
- **De délibérer** sur cette demande après la manifestation afin d'en connaître le bilan financier et de décider d'une éventuelle attribution en fonction de critères encadrant toutes les demandes de subvention exceptionnelle tels qu'ils seront définis par délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD